

Conseil général de la Commune de Donneloye
Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

1. Excusés - appel

Le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes préside la séance
La secrétaire procède à l'appel
58 personnes sont présentes, 24 excusées et 8 absentes
Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.
L'ordre du jour est accepté à la majorité.

3. Approbation du procès-verbal du 27.06.2023

Le procès-verbal du conseil général du 27.06.2023 ne donne lieu à aucune remarque.
Le Procès-verbal du conseil général du 27.06.2023 est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres – démissions

Le Président n'annonce aucune démission. Il procède à l'assermentation de sept nouveaux membres soit : Mmes et MM. Michod Clarisse, Wicky Sandra, Desponds Monnier Michèle, Chantriaux Véronique, Bauler Véronique, Chapuisat Cyril, Gachoud Laurent.
Le conseil général compte désormais 97 membres.

5. Communications du Président du conseil général

M. Jacot-Descombes nous lit la lettre de démission du Vice-Syndic, M. Frédéric Duc. Des élections sont prévues le 04 février 2024, et deuxième tour le 25 février 2024. Le dépôt des listes est fixé au 08 janvier 2024 et au 06 février 2024, pour un éventuel deuxième tour.
Le Président remercie M. Frédéric Duc pour tout ce qu'il a fait pour la commune.

Le Président demande à chacun de communiquer ses numéros de portable et adresse mail, selon la feuille reçue avec la convocation.

6. Communications des délégué(e)s auprès des associations intercommunales

- Mme Angélique Miéville nous lit son rapport pour l'EFAJE. Ce dernier mentionne que les comptes finaux peuvent être différents des budgets, de même que pour la masse salariale.

Une commission ad hoc sera créée pour évaluer et modifier les statuts. Dorénavant, les entreprises n'auront qu'une seule voie, comme chaque membre de l'EFAGE.
L'UAPE de Thierrens a une capacité de 72 places. Elle a bien démarré depuis la rentrée d'août 2023.

Le directeur financier, décédé, a été remplacé par M. Cédric Rigoli, de Villars-le-Terroir, comptable et fiduciaire, diplômé compta Swiss.

- M. Cyril Gavillet nous lit le rapport de l'AIAE La Menthue, écrit par M. François Schorro.
- Personne n'est présent pour nous parler de l'ASIRE.

7. Communications de la Municipalité

- Le Syndic Benoît Reymondin signale que le contrat de location du terrain pour l'antenne de télécommunication Swisscom a été étudié, corrigé et validé par La Municipalité. La suite de la procédure consiste en une mise à l'enquête publique déposée par l'Entreprise Swisscom. Le dossier devrait parvenir à la Municipalité au printemps 2024.

Les travaux sur la place de la grande salle de Donneloye sont bien avancés. Le revêtement final sera posé au printemps 2024. Les travaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions malgré quelques imprévus. La grave se trouvant sous l'enrobé, après les abris, sur la deuxième partie de la place n'était pas de bonne qualité. Elle a dû être remplacée à raison d'environ 100 m³. C'est cette grave qui supporte le poids des véhicules et donne la résistance, d'où l'importance de la changer.

Le travail du règlement des taxes d'épuration a commencé en 2020. Le règlement avait été fondé à ce moment-là sur les taxes de la commune de Montanaire et sur le règlement type cantonal, disponible sur le site du canton. Or, le règlement type affiché n'est pas le bon. La Municipalité a mandaté le bureau technique RWB Groupe afin qu'il retravaille complètement ce dossier et accompagne la Municipalité jusqu'à la présentation du projet au conseil d'Etat. Un préavis devrait être présenté au conseil général du mois de juin 2024.

Les dernières discussions avec les propriétaires des parcelles sises aux bords du ruisseau du Marais ont eu lieu. Un contre-projet a été déposé par certains propriétaires. Celui-ci a été transmis au bureau technique pour étude. La séance constitutive du syndicat AF, première étape afin de pouvoir relancer la machine du remaniement parcellaire, qui devait avoir lieu cet automne, aura probablement lieu en début d'année 2024.

Les travaux au ruisseau du Champ des Pierres sont terminés. Il reste quelques plantations en cours d'exécution. Les entreprises ont travaillé très proprement et le résultat est impeccable. Beaucoup d'attentions ont été faites envers les propriétaires et voisins afin d'éviter un fort impact sur leurs terrains. Les voisins ont été très compréhensifs.

Les demandes de subventions ont été validées et la commune va recevoir un montant d'environ CHF 137'000.00.

La pose du tuyau est à la charge de la commune. Quant à la renaturation, elle est prise en charge à 95% par le canton.

Une inauguration de ce ruisseau est prévue au printemps prochain.

Lors de la rénovation de la Step de Donneloye, le canton avait autorisé la commune à rénover ces installations, sans mise à niveau des performances de traitement, à condition que la commune continue son étude de Step intercommunale. Ce projet a un horizon à 2035, pour la mise en service de la Step intercommunale.

Le projet avait été mis en attente depuis la nouvelle législature, sur l'emplacement de la Step régionale. Elle se trouvera au même endroit que la Step actuelle.

La Municipalité a décidé de reprendre ce dossier. Une séance de rappel et de remise en route a été organisée avec les communes impliquées dans le premier projet. Les communes de Cronay et d'Orzens restent sur le projet avec Donneloye.

Lors de cette séance, de nouvelles communes se sont manifestées pour un éventuel raccordement à cette nouvelle Step. Plus il y aura de communes raccordées, plus les coûts d'exploitation descendront. Les résultats seront plus lisses car les volumes plus grands.

Le Journal « Tous-Ensemble » n'a plus été distribué depuis deux ans, car la Municipalité n'est pas convaincue que ce document atteint sa cible. Il coûte cher et donne une quantité de travail non négligeable au bureau communal et aux municipaux.

La Municipalité souhaite rénover son site internet et réfléchit à intégrer le journal « Tous-Ensemble » sur le nouveau site en le rendant ainsi plus interactif.

Le projet de la nouvelle loi sur l'énergie a été soumis aux communes pour études. Le projet est très ambitieux mais pourrait mettre les propriétaires, les particuliers et les communes dans des situations difficiles. Les objectifs annoncés demanderaient des investissements importants qui sont l'amélioration énergétique des bâtiments (isolation avec des objectifs élevés pour les bâtiments anciens), abandon des énergies fossiles (gaz, mazout, électricité pour le chauffage). Tout ceci dans un délai d'exécution de 5 à 10 ans.

La Municipalité va devoir se pencher rapidement sur le parc immobilier de la commune pour faire le point de la situation. Il y aura du travail et des investissements.

Le Syndic informe que Mme Valérie Cavin a organisé les fenêtres de l'Avent qui permettent de partager un moment de convivialité avec les voisins, les amis et les nouveaux habitants. Il reste quelques soirs de libres.

- M. Frédéric Duc signale que les dernières analyses bactériologiques sont bonnes. Elles sont affichées aux piliers publics.

Quant aux eaux de surface, il y a eu des ruissellements en novembre, notamment sur le chemin des Champs Plats à Orzens. La Municipalité a pris contact avec le voyer des eaux. Un collecteur supplémentaire allant dans le ruisseau doit être mis en place. C'est compliqué car écologiquement les tuyaux ne peuvent plus être posés dans les forêts. Le Voyer des eaux informera si les travaux sont faisables et s'ils peuvent être subventionnés au vu du prix élevé.

Au Moulin du Pont, le Lombrax est sorti de son lit et a provoqué des inondations. La Municipalité a rendez-vous avec le voyer des eaux, afin de discuter d'éventuelles subventions pour les frais de remise en état.

A l'entrée de Gossens, depuis Orzens, un torrent d'eau arrivait de la route, comme il y a deux ans. Les habitants ont pris des photos car, il y a deux ans, le voyer des routes n'a pas voulu entrer en matière en disant que l'eau venait des champs et non de la route. Or cette eau vient bien de la route où les tuyaux sont sous dimensionnés. La Municipalité appellera le voyer des routes afin de savoir si cette fois il accepte la discussion.

Frédéric Duc informe que de l'eau part à Yverdon depuis chez nous. Or depuis quelques temps, plus un litre d'eau n'entre à Yverdon si elle n'a pas subi une désinfection primaire.

La Commune est pratiquement équipée partout sauf à Prahins et à Correvon. A Prahins un turbidimètre tourne actuellement en continu, qui calcule la qualité de l'eau, pour savoir si cette eau est assez bonne pour la désinfecter. La Municipalité ne veut pas investir dans un système de désinfection si Yverdon n'accepte pas l'eau.

La campagne de réfection des chemins communaux devrait continuer, à commencer par le chemin bétonné des Granges-de-Gossens.

A Prahins, Rue Praz Jaquet, une petite barrière empêche les bus et les camions de circuler trop près du talus de la parcelle voisine qui s'est affaissé.

Le voyer des routes a conseillé de sécuriser la zone, afin de limiter les dégâts. Les réparations vont prendre un peu de temps, car la Municipalité a demandé plusieurs offres. Il y a plusieurs systèmes et la Municipalité doit tenir compte de la durabilité et du prix. Lorsque les offres seront rentrées, il devra y avoir une discussion avec le propriétaire du talus mitoyen, afin de définir les causes et les éventuelles responsabilités de chacun.

La Municipalité a reçu une lettre de plusieurs habitants qui demandent une solution pour limiter la vitesse dans le village de Prahins.

Frédéric Duc a contacté le voyer des routes. Une commission devrait être nommée afin que les habitants fassent des propositions. Celles-ci devront être soumises au voyer des routes. Le dossier est en suspend actuellement.

Frédéric Duc signale que la principale préoccupation de la Municipalité envers les forêts est son état sanitaire. Les feuillus ont eu très soif et très chaud cet été. Ils ont mal réagi à cela. Des feuillus ont perdu leurs feuilles très tôt dans la saison. A voir s'ils repartiront au printemps prochain.

En 2022 il n'y a pas eu beaucoup de bostryches dans les résineux, mais en 2023, c'est plus ennuyeux. A ce jour 1'500 m3 de résineux bostrychés ont été abattus dans le cadre du triage, dont 100 m3 sur les forêts communales de Donneloye. Depuis un mois, des foyers d'arbres bostrychés apparaissent encore dans les forêts.

Comme il y a beaucoup de soucis de bostryches, cela met la pression sur les prix. Actuellement, l'épicéa se vend entre CHF 40.00 et CHF 45.00 le m3, alors qu'il faut entre CHF 60.00 et 90.00 le m3 pour l'abattre. La perte est d'environ CHF 30.00 par m3, qui pour les privés est subventionnée par l'Etat de Vaud, alors que pour les communes, le déficit n'est subventionné qu'à 70%, le 30% restant étant à la charge de la commune. Un pot commun avec les communes alentour est organisé mais il ne suffira pas s'il y a beaucoup d'arbres à abattre.

Une personne a eu un accident de VTT dans une forêt communale, heureusement sans gravité. La personne s'est plainte à la commune qu'il y avait un arbre en travers du chemin. Or le VTT en forêt n'est autorisé que sur les chemins bétonnés ou carrossables (tout-venant).

Le service des forêts pourrait amender une personne circulant à VTT dans les forêts où l'accès n'est pas autorisé.

- Mme Marta Martins signale que les collèges de Thierrens et d'Essertines sont en fonction depuis le début de l'année scolaire 2023.

Lors de la dernière séance de l'Asire, Mme Martins a exprimé son étonnement sur le fait qu'aucun arbre n'a été planté dans la cour d'école de Thierrens. Elle a demandé s'il était prévu d'en planter prochainement ? La réponse a été plutôt évasive.

Mme Martins propose aux parents des écoliers de Thierrens d'écrire un courrier dans ce sens, afin de se faire entendre en nombre.

Mme Martins souligne que toutes les oppositions liées au PACom ont été traitées et les séances de conciliation ont eu lieu. La Municipalité a pris note des modifications et a essayé de faire quelques aménagements possibles qui ne donnaient pas d'avantages de droits à bâtir.

Une séance de consultation avec le canton s'est tenue la semaine dernière dans laquelle les modifications apportées et des adaptations faites suite à la mise à l'enquête, en fonction des remarques des personnes, ont été présentées.

La Municipalité attend toujours des réponses de la part du canton. Un dossier sera ensuite établi par le bureau technique Fischer et Montavon. Lorsque le dossier sera établi, les modifications seront soumises à enquête préalable. Lorsque tout sera validé par le canton, le dossier sera mis à l'enquête et la population pourra s'opposer, à ces modifications uniquement, et non sur l'entier du PACom.

La Municipalité a reçu des avis divergents et des réactions parfois assez agressives envers le personnel de la Romande Energie par rapport au nouvel éclairage.

La Municipalité est consciente que ces modifications ne sont pas satisfaisantes pour certains d'entre nous et prend note de ce qui lui remonte.

La Municipalité est en train d'apprivoiser ce nouveau système, depuis 10 à 12 jours. Elle n'a pas tous les accès complets pour pouvoir régler l'éclairage.

Pour l'instant l'intensité est baissée à 50%. Il est possible de baisser plus, tout en étant soumis aux directives de la DGMR.

La Municipalité a reçu une pétition relative au nouvel éclairage public. Malheureusement les pétitions ne sont pas valables étant donné que la commune bénéficie d'un conseil général. Une délégation des signataires sera reçue par la Municipalité afin d'entendre leurs doléances.

Une partie du village de Gossens n'a pas d'électricité en ce moment. Un court-circuit en est la cause. La Romande Energie a été mandatée pour chercher d'où vient ce court-circuit.

8. Préavis 05/2023 - demande d'un crédit d'investissement pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux - rapport de la commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin, Syndic signale que l'appartement du collège de Mézery a été rénové dans les années 1990. La Municipalité aimerait remplacer les fenêtres et rénover partiellement la salle de bains.

Quant à l'appartement du collège de Prahins, des décollements de carrelage ont été constatés, les salles de bains sont défraîchies.

Un risque d'amiante est possible. Un bilan amiante a été fait dans l'appartement uniquement. Tous les carrelages ont de la colle amiantée. Un gros travail d'assainissement doit être prévu. Les autres produits susceptibles de contenir de l'amiante ont été vus aussi (plafonds, crépis, peintures). Ce qui coûte cher, c'est la mise en place du chantier, les protections, les sas de contamination.

Dans la partie séjour de l'appartement, les sols se décollent. Il pourrait y avoir à terme des libérations de fibre d'amiante.

La Municipalité propose de rénover l'appartement plus en profondeur, canalisation des salles de bains, cuisine, et éventuellement isolation du plancher des combles au-dessus de l'appartement, afin d'améliorer l'isolation de l'appartement.

Tous ces travaux sont estimés à CHF 150'000.00. La Municipalité envisage de financer ces travaux par un crédit, ce qui permettrait de diminuer l'excédent de charges du budget.

Le Président du Conseil passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapportrice qui nous lit le rapport de la commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Didier Gottraux de Gossens note que le plan énergétique des bâtiments doit être revu d'ici 2030. Il ne faudrait donc pas devoir démonter ces travaux dans sept à huit ans.

Le Syndic informe que la Municipalité est limitée sur ses ambitions car ces bâtiments sont en zone d'utilité publique. Le collège de Prahins pourrait dans un futur être vidé et refait entièrement. Tant que le PACom ne passe pas, la Municipalité est bloquée. Ce projet permet d'avancer et de pouvoir louer l'appartement.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye signale que l'affiche placardée aux piliers publics mentionne un loyer avec « charges comprises ». Au vu des travaux prévus à hauteur de CHF 110'000.00, quelle est la possibilité de le louer de manière plus rentable ?

Mme Deriaz s'étonne que tous les appartements communaux soient loués « charges comprises ». CHF 1'700.00 « charges comprises » pour un appartement de 5,5 pièces, est-ce que c'est bien, alors que la tendance est à l'économie d'énergie ?

Chaque personne doit payer ses frais de chauffage et d'électricité. Ils ne devraient pas être comptés dans le loyer.

M. Reymondin répond que le loyer a déjà été augmenté de façon significative lors d'un ancien changement de locataire. Ce qui est prévu n'est que de l'entretien. Aucune plus-value n'est apportée.

- Mme Deriaz dit que depuis un an et demi, les propriétaires ne sont plus tenus d'aviser le locataire d'un changement de loyer entre deux locations dans le district à part Yverdon-les-Bains.

Le loyer proposé est relativement bas. De plus le loyer mentionné est charges comprises. Ce qui n'incite pas les locataires à économiser. Pour elle, soit on maintient un loyer bas sans travaux ou on fait des travaux pour économiser l'énergie et rendre l'appartement plus attractif et on adapte le loyer.

Les comptes de la commune ne sont pas très bons et ce n'est pas normal que la commune ne s'adapte pas au marché.

Mme Deriaz demande si dans le futur, après le PACom, ces bâtiments seront toujours en zone d'utilité publique ? M. Reymondin répond que non.

Mme Deriaz demande alors s'il ne serait pas intelligent d'attendre que le PACom passe afin d'avoir une vision plus globale ?

M. Reymondin répond que la Municipalité s'est posé la question. Le souci est en rapport avec la santé publique. Le Syndic ne veut pas prendre la responsabilité d'exposer les gens à de l'amiante.

Des travaux d'assainissement doivent obligatoirement être faits pour être conformes. Ce n'est pas un luxe, mais ces travaux d'assainissement font partie de l'essentiel des frais. Lorsque le carrelage et la colle amiantée sont enlevés, il faut remettre quelque chose.

Quant à l'augmentation de loyer, M. Reymondin souligne que la Municipalité a des échanges avec la nouvelle collègue boursière, formée dans l'immobilier.

La Municipalité essaie d'être la plus cohérente possible par rapport aux règles en vigueur.

Ca reste un vieil appartement avec un confort relatif, au 1^{er} étage sans ascenseur, dans un vieux bâtiment.

- Mme Marie Pavelka de Donneloye demande si l'étude de la présence d'amiante a aussi été faite pour le bâtiment entier au vu des frais envisagés, afin d'éviter de devoir refaire une étude plus tard ?

M. Reymondin répond que l'étude n'a été faite que sur l'appartement. C'était un choix afin de contenir les frais. Le reste de l'immeuble n'est pas beaucoup utilisé et le risque prononcé d'amiante n'est pas prononcé. L'appartement étant vide actuellement, c'est le moment d'entreprendre ces travaux.

Le choix s'est porté sur l'appartement uniquement pour des raisons de coût, et c'est la partie de l'immeuble qui rapporte de l'argent.

- Mme Pavelka relève que si l'amiante est présente dans le bâtiment, ce qui est probablement le cas, est-ce que ce n'est pas une opportunité de traiter tout le bâtiment. Si le carrelage se fend dans l'autre partie du bâtiment dans quelques mois, il faudra dépenser à nouveau des dizaines de milliers de francs pour le même travail.

M. Reymondin répond que c'est une question de fréquence d'utilisation. Il n'a pas été détecté de situation potentiellement dangereuse dans les autres locaux.

- Mme Lise Courvoisier de Prahins signale que dans la salle de Prahins il n'y a qu'une petite trentaine de catelles et qu'il n'y en a pas dans la salle de classe. Le risque est donc très faible. Les toilettes ont été rénovées dans les années 1990 et ne sont donc pas concernées.

M. Reymondin précise que le danger de libération de fibre existe quand la colle à carrelage est à l'air libre. Tant que la colle est confinée derrière les carreaux collés, le risque est égal à zéro. Dans l'appartement il y a des décollements. Actuellement ce n'est pas considéré comme extrêmement dangereux, mais la question est posée du moment que l'appartement est libre. Bien sûr c'est de l'argent investi, mais le coût ne serait pas le même si les travaux étaient effectués sur tout l'immeuble.

Le Président propose de passer au vote

Vote : OUI : 58 NON : 1 Abstention : 5

Le préavis 05/2023 est adopté à l'unanimité

9. Préavis 06/2023 budget 2024 - Rapport de la commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin, Syndic, nous explique le budget avec le support d'un projecteur.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye parle de l'Asire et soulève qu'avec CHF 1'500'000.00 d'amortissement sur les comptes 2022, le coût par habitant était de CHF 597.00. On s'aperçoit que le sur budget 2023 le montant était de CHF 653.00 et sur le budget 2024 il est de CHF 675.00. Chaque fois, l'idée de l'Asire est de forcer sur les budgets. Or une fois que le budget est adopté il est trop tard. C'est au moment du budget que l'on doit faire attention aux coûts engagés.

Mme Deriaz pense qu'il faut être attentifs dans le futur et savoir jusqu'où on peut aller. La différence entre les coûts réels en 2022 et le budget pour 2024 est énorme. De plus la population augmente. Mme Deriaz pense qu'il serait bien d'analyser les comptes de l'Asire. La présentation que l'on a eue de l'Asire nous renseignait sur le travail de chaque membre du comité, mais ne disait rien sur les chiffres.

M. Reymondin signale qu'un prix de CHF 730.00 par habitant a été annoncé pour l'horizon 2030. La question a été posée du pourquoi de cette grosse augmentation. La réponse était que ces bâtiments ont été construits donc maintenant il faut les entretenir...

Le Président du Conseil M. Steve Jacot-Descombes passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapportrice pour la lecture du rapport de la commission des finances et de gestion, nous recommandant d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

VOTE : OUI : 62 NON : 0 Abstentions : 2

Le préavis 06/2023 est accepté à la majorité.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Jean-François Deriaz de Donneloye revient sur la discussion des réfections des bâtiments. Il a le sentiment que la Municipalité devrait être plus ouverte à la création d'une commission ad hoc pour ce genre de sujet, plutôt que de tout laisser à la commission des finances et de gestion. Les discussions portaient sur l'opportunité, sur des choix techniques, des volontés de construction indépendamment des coûts. Une commission ad hoc aurait pu apporter une autre approche ou une vision différente de celle de la Municipalité.

M. Deriaz demande que les prochaines locations de locaux ou d'appartements communaux ne mentionnent pas « charges comprises ». Nous sommes en pleine période où chacun doit économiser. Les gens n'ont pas tous une éthique afin de faire des économies.

Mme Françoise Gavillet, boursière communale, informe qu'un décompte de charges est fait à la fin de chaque année.

- Mme Angélique Miéville note qu'elle trouve dommage que le journal « Tous ensemble » ne paraisse plus. Il était très fourni et complet. Elle remercie la Municipalité pour le travail qu'il engendrait. Pourquoi ne pas le reformuler avec moins de pages ?

Mme Miéville souligne qu'à Prahins, près de l'arrêt de bus des Yvuez, une grille déborde depuis quelques jours. D'autre part, vu le vent qui a bien soufflé ces derniers jours, les feuilles mortes sont bien tombées et bouchent les grilles. N'y aurait-il pas possibilité de passer une petite machine de nettoyage de temps en temps en automne ?

Mme Miéville informe qu'en tant que secrétaire de la Paroisse de Pâquier-Donneloye, elle fait un petit coup de pub. Très peu de monde participe aux manifestations de la Paroisse et c'est peut-être maintenant qu'il faut réagir si l'on veut garder les services de baptême, mariage etc...

Elle annonce le Noël du Café Club (anciennement « Les Aînés ») le mardi 12 décembre, à la grande salle de Donneloye. Il est ouvert à tous les âges et sera animé par des chants de l'Association « Graines d'Orties ».

- M Jean-Daniel Ferrot de Donneloye note qu'un collecteur a été posé lors de la construction de la maison sise sur l'ancienne parcelle de M. Jean-Louis Waridel, à droite en partant sur Prahins. Durant ces travaux, qui ont engendré la pose de feux et la perturbation du trafic durant 3 semaines, le trottoir a été défait et refait. A qui incombent les frais engendrés ?

M. Ferrot propose de classer « domaine public » le chemin d'accès au terrain de football. Ce chemin bénéficie d'un statut privé. Ce qui veut dire que les riverains bénéficient d'une servitude. L'entretien de ce chemin incombe aux riverains proportionnellement à leur utilisation. M. Ferrot est curieux de savoir quelle est la clé de répartition éventuelle alors que l'on sait que ce chemin est fréquenté à 80% par le trafic dû au football.

Ce statut à un autre aspect plus pernicieux. En cas de morcellement d'une des parcelles fonds dominant, un des usagers peut s'opposer à la desserte de la nouvelle parcelle ainsi créée, au titre d'aggravation de la servitude.

La commune l'a appris à ses dépens lors de l'achat du terrain de football où le chemin piétonnier qui relie le terrain de football au collège a connu diverses péripéties.

Lors de l'achat du terrain de foot, ce chemin aurait dû être classé « domaine public » donc libre accès pour tout le monde, plus aucune servitude et l'entretien incombant totalement à la commune. A la connaissance de M. Ferrot, tous les chemins sur la commune de Donneloye sont en « domaine public », y compris la cour du collège. M. Ferrot demande que ce chemin soit classé « domaine public ».

M. Ferrot demande que le chemin du Bois de Forel, sis à la sortie de Donneloye sur Prahins environ 50 mètres à droite, après les dernières constructions soit vendu. Ce chemin est l'ancienne route de Prahins dans les années 1950. Ce chemin est resté propriété communale.

Or la commune n'a aucune desserte. Le chemin sillonne des terrains agricoles et coupe deux belles parcelles. Il n'existe que sur le plan, les agriculteurs l'ayant labouré, ce qui est tout à fait normal.

M. Ferrot demande que ce chemin soit vendu aux quatre propriétaires riverains. Il espère que la Municipalité donnera sa proposition au prochain conseil général.

M. Frédéric Duc répond que pour la première question de M. Ferrot, tout a été payé par le propriétaire du chantier.

Au sujet du chemin d'accès au terrain de football, il prend note, mais la question est longue et il propose que la Municipalité donne sa réponse prochainement.

Concernant la parcelle du Bois de Forel, M. Duc signale que comme il va quitter la Municipalité il laisse le soin à ses collègues d'y songer, mais il pense que ce serait effectivement le bon moment de régulariser cette situation.

M. Steve Jacot-Descombes remercie la Municipalité pour tout le travail accompli durant l'année. La Municipalité est applaudie.

M. Jacot-Descombes signale que les deux conseils 2024 sont fixés au 18 juin 2024, et au 03 décembre 2024.

Il souligne que le Restaurant est ouvert afin de partager un moment convivial.

Le Syndic Benoît Reymondin remercie Frédéric Duc qui a eu d'importants dossiers à gérer, dont le PACom, la police des constructions, le changement de l'éclairage public, le réseau d'eau potable, etc...

Leurs idées et l'approche sur les problématiques n'étaient pas forcément les mêmes au départ, entre M. Duc et M. Reymondin, mais c'est toujours dans un climat serein et agréable qu'ils ont pu échanger leurs arguments et débattre sur de nombreux dossiers. C'est avec regret que la Municipalité a pris acte de l'arrêt de son mandat. Au nom de la Municipalité, M. Reymondin remercie M. Duc pour tout le temps consacré, pour sa disponibilité, son engagement et ses compétences. Il lui souhaite le meilleur pour la suite.

M. Frédéric Duc est applaudi par l'assemblée.

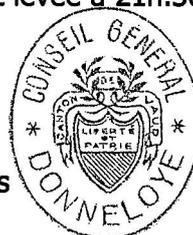
M. Frédéric Duc souligne qu'il a eu le plaisir de toujours travailler avec des gens fantastiques, malgré le peu d'expérience de chacun dans ce domaine. Ils ont eu la chance de pouvoir compter sur Florence Billaud secrétaire et Françoise Gavillet boursière qui les ont bien aidés dans leurs tâches.

M. Duc signale à la personne qui le remplacera qu'il faut consacrer un jour par semaine à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.30

Le Président :

Steve Jacot-Descombes



la secrétaire :

Murielle Jaquier

